

## Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 06/2020

### ACHAT DE MOBILIER ET EQUIPEMENTS POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET CEREMONIES

Au Conseil Communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 2 mars 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 06/2020 était composée de Mesdames et Messieurs :

- Cruz Diana
- Jaquet Maria Josefa
- Jenzer Gérard
- Lorimier Patrice
- Marguet Christian
- Sauterel Daniel
- Babey Martin Estelle, Présidente-rapportrice

La commission s'est réunie une seule fois le 25 février 2020.

Nous remercions Messieurs les Municipaux Julien Mora et André Bersier de nous avoir rejoints en deuxième partie de séance, d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions à notre entière satisfaction et de nous avoir amené une chaise Howe 40/4 afin que nous puissions la tester et en découvrir les avantages.

Ce préavis traite

- de l'achat de chaises, de chariots de transport et de containers de stockage
- de l'achat d'une sonorisation mobile
- de l'extension de la sonorisation du centre-ville
- de l'équipement wifi à l'intérieur de l'Abbatiale
- du financement de ce préavis

#### Achat de chaises, de chariots de transport et de containers de stockage

Pour faire son choix, la municipalité avait 4 modèles différents de chaise. La chaise retenue est le modèle Howe 40/4 en bois plaqué, laqué noir et armature en métal. Son coût TTC est de Fr. 309.- la pièce. Elle se caractérise par sa légèreté (6.3kg), sa maniabilité (empilage de 40 chaises), son confort, son style (laqué noir) et ses matériaux solides et durables (bois et métal). Elle peut être reliée à une autre chaise par un clip qui se fixe facilement sur son cadre au niveau du sol. Elle a une manutention et un stockage simple grâce aux chariots et containers. Elle sera utilisée pour les conférences, pour les concerts et pour les banquets.

Actuellement, la commune possède environ 750 chaises pliables et 190 chaises brunes qui sont stockées à la Halle des fêtes et qui ont été achetées en 1978 et 1982. Ces chaises ne peuvent pas être fixées entre elles. Cela pose un problème lors de conférences ou de concerts, car selon les obligations légales (normes incendies) les chaises doivent être fixées entre elles lors d'un aménagement en rangée.

L'achat de 400 chaises relève d'un besoin pour les manifestations qui ont lieu à l'Abbatiale, à la Halle des fêtes et également à SwissAéropole. Le nombre de 400 chaises correspond au remplissage de l'Abbatiale. Elles pourront être louées pour des manifestations diverses et variées.

Elles seront stockées dans 2 containers au BSE. Ces containers pourront être transportés avec le véhicule de la commune (soit dessus soit sur une remorque).

*Budget nécessaire pour l'achat de ces chaises :*

Descriptif	
400 chaises HOWE 4/40 bois plaqué à Fr. 309.-/pce TTC	Fr. 123'600.-
12 chariots de transport à Fr. 400.-/pce TTC	Fr. 4'800.-
2 containers de transport	Fr. 15'000.-
Total	Fr. 143'400.-
<b>Total arrondi</b>	<b>Fr. 145'000.-</b>

#### Achat d'une sonorisation mobile

Cette sonorisation mobile est destinée aux manifestations à l'intérieur de l'Abbatiale et du Temple.

Elle est de très bonne qualité, très complète et a une longue durée de vie. Les haut-parleurs sont sur trépied.

Elle pourra également être utilisée, si besoin, par un orateur à l'extérieur de l'Abbatiale.

*Budget nécessaire pour l'équipement et l'installation de la sonorisation :*

Descriptif	
Equipement sonorisation	Fr. 25'000.-
Adaptation et câblage divers	Fr. 5'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 30'000.-</b>

#### Extension de la sonorisation du centre-ville

Cette extension concerne uniquement la place du Marché. Cette sonorisation pourra être reliée à celle déjà existante. Elle est mobile, donc elle ne sera pas installée en permanence.

Actuellement, il n'y a pas de projet de redéfinition de la sonorisation du centre-ville. Le système en place à la Grand-Rue et à la Rue de Lausanne ne sera pas touché.

Le matériel principal prévu dans cette extension est le suivant :

- 3 amplificateurs (étage final de 100V de 900W)
- 1 micro sans fil à main
- 1 lecteur multi-sources CD/USB/SD/FM
- 6 haut-parleurs 100V, puissance 240W

*Budget nécessaire pour l'équipement et l'installation de la sonorisation :*

<b>Descriptif</b>	
Achat et installation de sonorisation extérieure y compris câblage	Fr. 20'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 20'000.-</b>

#### Equipement wifi à l'intérieur de l'Abbatiale

Le wifi dans l'Abbatiale est nécessaire pour 3 raisons :

- sécurité de l'Abbatiale (caméras et alarmes incendies)
- gestion des portes automatiques (ouvertures et fermetures)
- sonorisation

La sonorisation intérieure présentée dans ce préavis fonctionne avec le wifi !

*Budget nécessaire pour l'achat d'antennes et installation du wifi :*

<b>Descriptif</b>	
Installation du wifi y compris câblage	Fr. 20'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 20'000.-</b>

#### Récapitulatif de l'investissement

<b>Récapitulatif</b>	
Achat de 400 chaises, chariots et containers de stockage et transport (total arrondi)	Fr. 145'000.-
Achat d'une sonorisation mobile	Fr. 30'000.-
Extension de la sonorisation du centre-ville	Fr. 20'000.-
Equipement wifi pour l'intérieur de l'Abbatiale	Fr. 20'000.-
Divers et imprévus (env.10%)	Fr. 20'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 235'000.-</b>

#### Financement

Le financement proposé n'a pas interpellé la commission. Il n'est pas prévu, en raison des faibles montants, de prévoir des amortissements différents pour chaque nature d'investissement.

## Conclusions

La commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis no 06/2020 de la Municipalité du 12 février 2020 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser les achats de mobiliers, d'équipements et leurs installations pour un montant total TTC de Fr. 235'000.- ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 235'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 235'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles aides, et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Estelle Babey Martin

Présidente-rapportrice